

#### **SOMMAIRE**

1.	Règles	04
2.	Avis aux concurrents	04
3.	Modifications aux instructions de course	04
4.	Signaux faits à terre	04
5.	Programme des courses	05
6.	Regroupements de classes et signaux d'avertissement	05
7.	Zone de course	05
8.	Les parcours	05
9.	Marques	06
10.	Les départs	06
11.	Les arrivées	06
12.	Système de pénalité	06
13.	Réclamations et demandes de réparation	06
14.	Classements et prix	07
15.	Règles de sécurité	07
16.	Remplacement d'équipier ou d'équipement	07
17.	Contrôles de jauge et d'équipement	07
18.	Publicité de l'épreuve	08
19.	Limitations de sortie de l'eau	08
20.	Équipements de plongée et housses sous-marines de protection	08
21.	Communications radio	08
22.	Décision de courir	08
23.	Arbitres désignés	08
	Annexe Prescriptions fédérales	09
	Carte des sémaphores sur le parcours de la Corsica Classic	10
	Annexes parcours	11
	1 <sup>re</sup> course — Trophée de la ville de Bonifacio	12
	2º course — Bonifacio - Porto-Vecchio parcours normal	13
	2º course — Bonifacio - Porto-Vecchio parcours réduit	14
	3º course — Porto-Vecchio - Solenzara	15
	4º course — Solenzara - Bastia parcours normal	16
	4º course — Solenzara - Bastia parcours réduit	17
	5º course — Bastia - Macinaggio	18
	6º course — Macinaggio - Saint-Florent parcours normal	19
	6º course — Macinaggio - Saint-Florent parcours réduit	20
	7º course — Trophée de la ville de Saint-Florent	21





La 10<sup>e</sup> Corsica Classic est organisée par l'association Corsica Classic Yachting, affiliée FFVoile 2A028. Cette épreuve de grade 5A et de code de participation IL se déroulera du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de course à la voile (RCV),
- **1.2** les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en « annexe Prescriptions ».
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 les règles de la jauge CIM de l'année en cours pour les courses des voiliers d'« Époque et Classiques »;
  - les règles de la jauge IRC de l'année en cours pours les courses des voiliers classés « Esprits de tradition ».
- 1.5 la partie B, section II du Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.6 les Règlementations spéciales offshore 3e catégorie (RSO 3).
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé au plus près du bateau comité ou du bateau organisation lorsqu'il sera amarré à quai.
- 2.2 À Bonifacio, Solenzara, Bastia, Macinaggio et Saint-Florent, un briefing skippers se tiendra aux abords du bateau comité ou du bateau organisation sur les quais des ports de plaisance à 10 heures. À Porto-Vecchio, le briefing sera fait à la même heure par VHF canal 72.

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera annoncée au cours du briefing et affichée si possible au Tableau officiel avant de quitter les ports.
- 3.2 Tout changement dans le programme des courses sera affiché au tableau officiel avant 21 h 00 la veille du jour où il prendra effet.
- 3.3 Si le comité de course se trouve dans l'incapacité d'afficher un avenant aux instructions de course ou au programme, il le diffusera par VHF. Un accusé de réception pourra être demandé.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Tous les signaux seront envoyés au mât de pavillons du bateau comité, que le bateau soit amarré à quai ou au mouillage. Dans la mesure du possible, le bateau comité restera regroupé avec les concurrents.
- **4.2** Quand le pavillon « Y » est envoyé au mât de pavillons du bateau comité, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre IV.

5. PROGRAMME DES COURSES				
Dimanche 25 août	Bonifacio - Confirmation des inscriptions			
Lundi 26 août	1 <sup>re</sup> course - Trophée de la ville de Bonifacio			
Mardi 27 août	2º course - Bonifacio - Porto-Vecchio			
Mercredi 28 août	3º course - Porto-Vecchio - Solenzara			
Jeudi 29 août	4º course - Solenzara - Bastia			
Vendredi 30 août	5º course - Bastia - Macinaggio			
Samedi 31 août	6º course - Macinaggio - Saint-Florent			
Dimanche 1er septembre	7º course - Trophée de la ville de Sain-Florent			
Dimanche 1 Septembre	Saint-Florent - Palmarès et remise des prix			

- **5.1** Pour toutes les courses, l'heure du premier signal d'avertissement est fixée à **midi**.
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- **5.3** Pour chaque course, l'heure limite d'arrivée est précisée en **Annexes parcours**.

#### 6. REGROUPEMENT DE CLASSES ET SIGNAL D'AVERTISSEMENT

- 6.1 Si le nombre de bateaux au départ est raisonnable, toutes les classes seront regroupées sur un seul départ. Dans le cas contraire, il sera possible d'effectuer deux départs selon la taille, le nombre de concurrents inscrits, le TCC et l'APM des concurents.
- 6.2 Les concurrents seront informés de la procédure de départ et des pavillons de classe choisis par affichage au Tableau officiel le lundi 26 août et répétée au briefing de 10 heures.

#### 7. ZONE DE COURSE

La zone de course est une zone côtière définie entre Bonifacio et Saint-Florent.

#### 8. LES PARCOURS

- **8.1** Les parcours sont définis en **Annexes parcours** des présentes instructions de course. Pour tous les parcours, les schémas sont donnés à titre indicatif, seule la définition du parcours fait foi.
- 8.2 Pour les parcours côtiers jugés trop longs ou si les conditions de vent sont trop faibles ou trop fortes, le comité de course pourra décider de réduire la longueur des courses. La ligne d'arrivé du parcours réduit sera implantée à environ 2/3 du parcours normal. Les concurrents seront informés de cette procédure de réduction au cours du briefing skippers ou à défaut lors de la procédure de départ ou le pavillon « S » sera envoyé au mât de pavillons du bateau comité avec le premier signal d'avertissement.
- **8.3** Pour les parcours ou une réduction de parcours n'a pas été prévue et si les conditions de vent ne sont pas favorables, la course sera annulée par VHF avec relais par les sémaphores ou le CROSS-MED en Corse si nécessaire.





#### 9. MARQUES

Les marques de parcours éventuelles sont définies en Annexes parcours.

#### 10. LES DÉPARTS

- 10.1 Pour toutes les course, la ligne de départ sera définie par le mât de pavillon du bateau comités arborant le pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord.
  - Les voiles de portant sont interdites pendant toute la procédure de départ.
- 10.2 Pour toutes les courses, la ligne de départ aura une orientation perpendiculaire à la direction du premier cap ou première marque à virer quelle-que-soit la direction du vent. Il n'y aura pas de bouée de dégagement.
- 10.3 Cas éventuel de bateaux en attente : Dans le cas de plusieurs départs, les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP].
- 10.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 10.5 Le comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

#### 11. LES ARRIVÉES

- 11.1 Pour toutes les courses (normales ou réduites), sauf la première course (trophée de la ville de Bonifacio définition inverse), la ligne d'arrivée aura la même définition que la ligne de départ.
- 11.2 Dans la mesure où tous les concurrents n'ont pas tous un numéro de voile et pour permettre une meilleure identification à l'arrivée par le comité de course, les concurrents devront s'identifier par VHF dès qu'ils arrivent dans les parages de la ligne d'arrivée. La ligne d'arrivée pourra être déplacée pour des raisons de sécurité (bateaux au mouillage, blocs de glace à la dérive, épave, écopage de Canadair, etc.)
- 11.3 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux devant et derrière lui, à la première occasion raisonnable.

#### 12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- **12.1** Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- **12.2** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- **12.3** Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

### 13. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- **13.1** Les concurrents devront signaler leur intention de réclamer lors du passage de la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, leur réclamation ne sera pas recevable.
- **13.2** Les formulaires de réclamation sont disponibles à bord du bateau comité.
- **13.3** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la course du jour.
- 13.4 a. Pour les étapes ou le bateau comité et les concurrents sont amarrés à quai, des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés

comme témoins. Les instructions auront lieu à bord du bateau comité. Elles commenceront à l'heure indiquée au Tableau officiel.

- **b.** Pour les étapes ou les bateaux restent au mouillage (Porto-Vecchio), les réclamations seront traîtées à l'arrivée de l'étape suivante.
- 13.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- **13.6** Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
  - a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.
  - **b.** pas plus de **30 minutes** après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation.

#### 14. CLASSEMENTS ET PRIX

- **14.1** Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance selon l'APM, attribuée par la jauge CIM, de chaque bateau pour les « *Voiliers de tradition* ».
- 14.2 Le classement des courses s'effectuera en temps sur temps avec un TCC attribué par la jauge IRC pour les voiliers « Esprits de tradition ». Si le nombre de bateaux inscrits dans cette jauge est insuffisant, le comité de course pourra les inclure parmi les concurrents de la jauge CIM en leur atribuant une APM calculée = BSF moins 516,3.
- **14.3** Toutes les courses comptent pour le classement général.
- **14.4** Un regroupement de classes pourra être effectué selon le nombre et le type de concurrents inscrits.

#### 15. RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'abandon d'un concurrent ou tout autre incident à bord devra être signalé le plus tôt possible au comité de course par VHF canal 72 ou par GSM aux numéros suivants :

#### 06 23 80 20 23 ou 06 80 01 96 93

ou par l'intermédiaire du sémaphore le plus proche en cas de mauvaise liaison radio ou téléphonique (carte et numéros de téléphone en page 10 des IC), ou le CROSS-MED en Corse directement par téléphone aux :

04 95 20 13 63 — E-mail : ajaccio@mrscfr.eu numéro d'appel direct des urgences par téléphone fixe ou mobile : 196

### 16. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

- 16.1 Avant le départ de chaque course, le skipper ou un représentant de chaque bateau devra compléter la « Fiche d'étapes » avec le secrétariat du comité de course. Cette procédure permet de connaître le nombre d'équipiers embarqués pour chaque course qui sera transmis au CROSS-MED en Corse après le départ. Cette procédure sera effectuée par la secrétaire du comité de course en se déplaçant à bord des bateaux concurrents lors des escales dans les ports. Pour les mouillages forains, cette procédure sera effectuées par VHF sur le canal de la course après le briefing.
- **16.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du jury ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

#### 17. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

17.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.





17.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement

#### 18. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO.

#### 19. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du jury.

#### 20. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS-MARINES DE PROTECTION [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

#### 21. COMMUNICATIONS RADIO [DP]

- **21.1** Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- **21.2** Le canal VHF utilisé par le comité de course pendant toute la durée de l'épreuve est le canal 72.

#### 22. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 23. ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course Président du jury Secrétariat comité de course et jury Président du comité technique

Sébastien Tafani Jean-André Cherbonel Françoise Tafani David Pitoun

#### ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

# FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

#### FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

#### (\*) FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### (\*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

#### (\*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

#### (\*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### (\*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### (\*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### (\*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

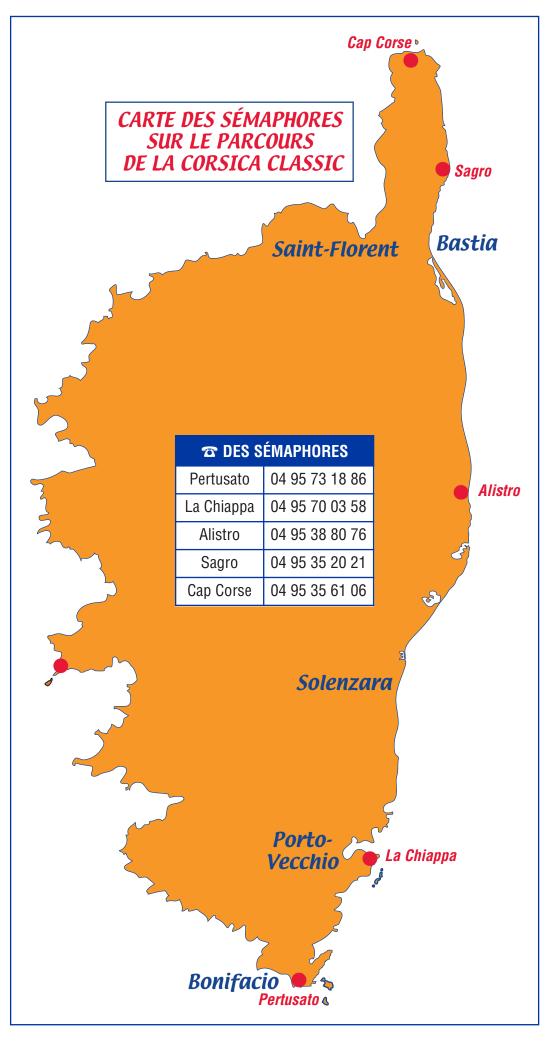
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

#### FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: <code>jury.appel@ffvoile.fr</code>, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <a href="http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\_appel.asp">http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\_appel.asp</a>

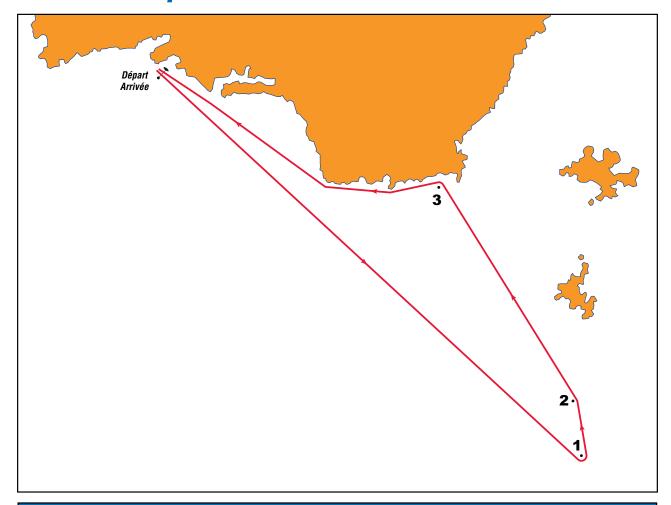






# ANNEXES PARCOURS

# 1<sup>re</sup> course Trophée de la ville de Bonifacio



## Parcours de 16 nautiques environ

#### **DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS**

Marque 1 : Cardinale sud Lavezzi — Marque 2 : Tourelle de l'écueil des Lavezzi Marque 3 : Danger isolé du « *Prêtre* »

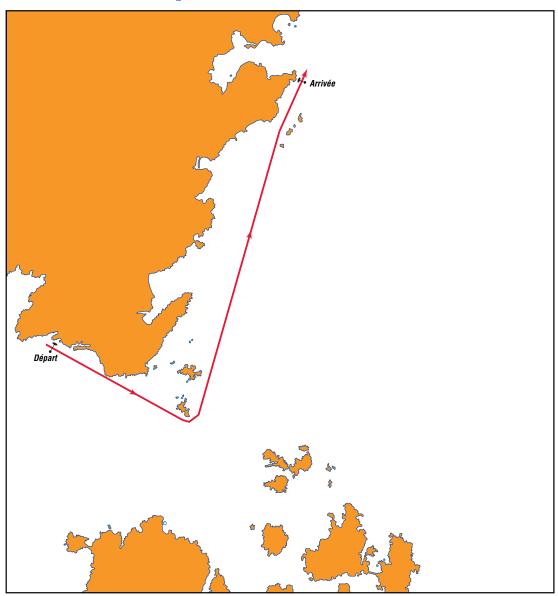
#### **POSITION DE LA ZONE DE DÉPART- ARRIVÉE**

SW des îles Fazziolu

#### **DÉFINITION DU PARCOURS**

Départ - 1 bâbord- 2 bâbord- 3 bâbord - Arrivée

# 2º course Bonifacio - Porto-Vecchio parcours normal



### Parcours de 23 nautiques environ

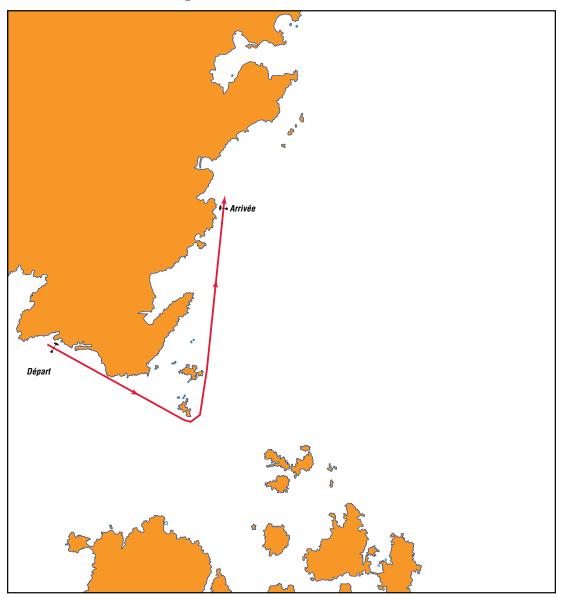
#### **DÉFINITION DU PARCOURS**

Départ - Îles Lavezzi et Île de Cavallo bâbord - Arrivée

#### POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 35.6476 N — 009° 2319 E

# 2º course Bonifacio - Porto-Vecchio parcours réduit



## Parcours de 17 nautiques environ

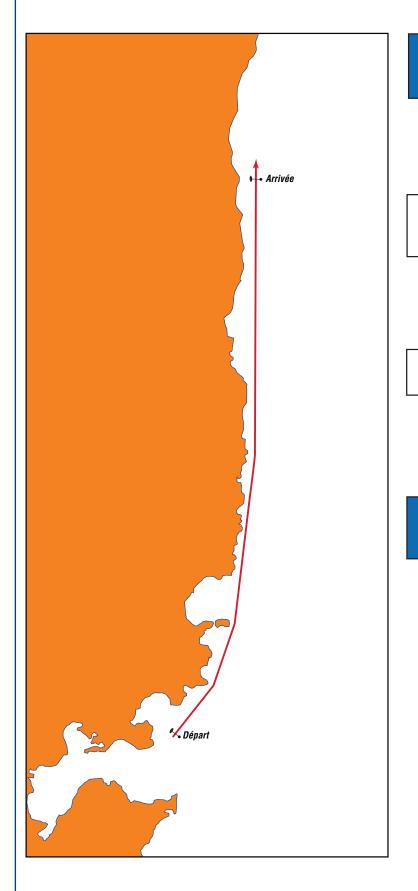
#### **DÉFINITION DU PARCOURS**

Départ - Îles Lavezzi et Île de Cavallo bâbord - Arrivée

#### POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 29.6468 N — 009° 17.3129 E

# *3<sup>e</sup> course Porto-Vecchio - Solenzara*



Parcours de 15 nautiques environ

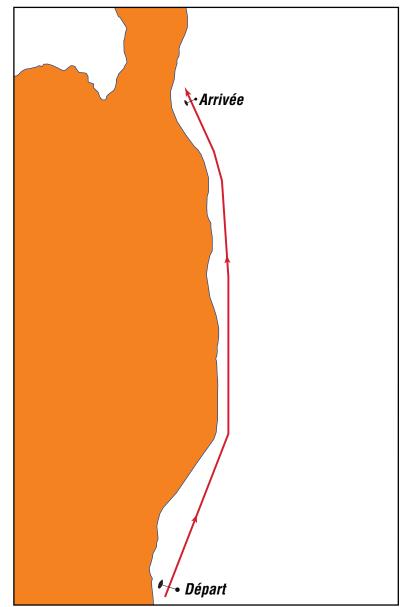
**POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART** 

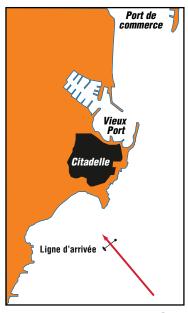
À 0,5 nautique dans le N-NE de la tourelle Pecorella

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 51.4775 N — 009° 24.3480 E

# 4<sup>e</sup> course Solenzara - Bastia parcours normal





POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE À BASTIA 42° 41.3272 N — 009° 27.1263 E

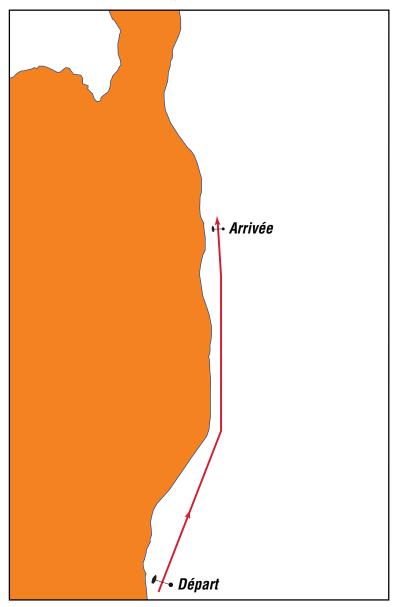


## Parcours de 53 nautiques environ

Pour faciliter le repérage de la ligne d'arrivée à Bastia en cas d'arrivée de nuit, le bateau comité sera équipé d'un feu à éclats orange entre le coucher et le lever du soleil

Heure limite d'arrivée : 5 h 30 le vendredi 30 août

# **4º course Solenzara - Bastia** parcours réduit



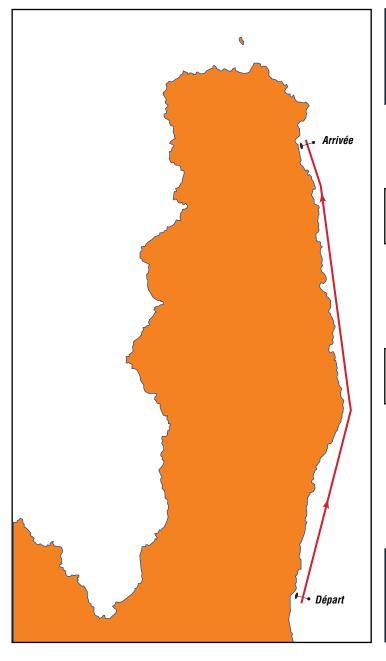


## Parcours de 27 nautiques environ

#### POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

42° 06.5686 N — 009° 34.4172 E

# 5<sup>e</sup> course Bastia - Macinaggio

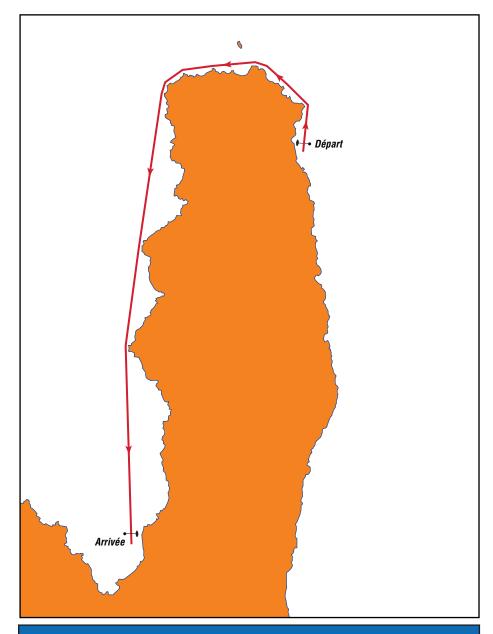


Parcours de 17 nautiques environ

POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART À 0,4 nautique dans le SE du feu rouge de la jetée du Dragon du Vieux port

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE Par le travers de la jetée du port de plaisance de Macinaggio

# 6<sup>e</sup> course Macinaggio - Saint-Florent parcours normal



## Parcours de 26 nautiques environ

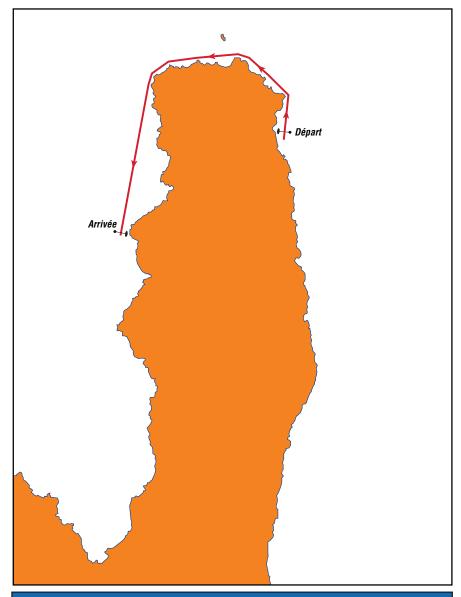
#### **POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART**

Par le travers du port de plaisance de Macinaggio

### POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

42° 42.9974 N — 009° 19.3263 E

# 6<sup>e</sup> course Macinaggio - Saint-Florent parcours réduit



## Parcours de 16 nautiques environ

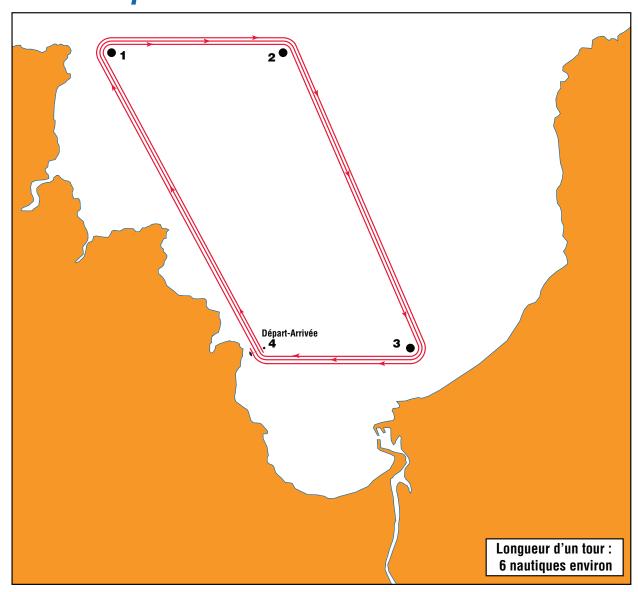
### **POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART**

Par le travers du port de plaisance de Macinaggio

#### POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

42° 53.6028 N — 009° 18.9740 E

# 7<sup>e</sup> course Trophée de la ville de Saint-Florent



#### **DÉFINITION DU PARCOURS POUR 3 TOURS**

Départ - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - 3 - Arrivée Toutes les marques sont tribord

#### POSITION DE LA LIGNE DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Par le travers du phare de Fornali

#### **DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS**

Marque de départ et d'arrivée : bouée gonflable cylindrique orange cette marque est aussi marque de parcours (marque 4)

Marque 1 : bouée gonflable cylindrique orange (42° 43.048 N — 009° 15.749 E)

**Marque 2**: bouée gonflable cylindrique jaune (42° 43.037 N — 009° 17.123 E)

Marque 3 : bouée gonflable cylindrique orange (42} 41.329 N — 009° 18.097 E)

#### **RÉDUCTION DE PARCOURS**

En fonction des conditions météo, le comité de course pourra réduire la course à la marque 4 conformément à la règle RCV 32.1

# Notes éventuelles

# Notes éventuelles

